

# MAIRIE de BARD

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance ordinaire du jeudi 23 juillet 2020, régulièrement convoqué le 16/07/2020*

Etaient présents : Quentin PAQUET, Maire, Isabelle HUC, deuxième adjointe, Richard MAZET, troisième adjoint, Thibaut ROCHE, Mathilde LANGUE, Léa ROIRON, Marc MEUNIER, Thierry MAUDUIT, Sandra GOURBIERE, Emilie GASCARD, Michel RICCOBENE, Guy CARRON, Pascal GEORGES.

Absence (s) excusée (s) : Michelle PRESLES, Patricia CHAUVE.

Pouvoir : Patricia CHAUVE donne pouvoir à Pascal GEORGES

Secrétaire élu (e) : Léa ROIRON.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 JUIN 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

### FORMATIONS DES ELUS

Comme prévu par le CGCT, le maire propose de fixer l'exercice du droit à la formation des élus : 100€ par élu par an pour des formations relatives aux questions ayant trait à la fonction élective et à la gestion communale.

*Proposition approuvée à l'unanimité (14)*

### COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le maire propose de fixer la liste des contribuables suivants pour transmission aux services fiscaux : MAZET Richard, PRESLES Michelle, BAROU Elise, PALLAY Michelle, RONDEL Jean-Claude, GOURBIERE Sandra, HUC Isabelle, MILLET Jean-Paul, ROCHE Daniel, GASCARD Emilie, DESCHAMPS Marie-Françoise, BRUYERE Dominique, PALLAY Franck, EPINAT Michaël, CARRON Guy, GEORGES Pascal.

*Proposition approuvée à l'unanimité (14)*

### DESIGNATION DES DELEGUES AU CNAS

Il est proposé au conseil municipal les nominations suivantes : MM. HUC (collège élus) et VERNE Olivier (collège agents).

*Proposition approuvée à l'unanimité (14)*

### DELEGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil décide à l'unanimité de déléguer au maire l'ensemble des attributions prévues à l'article L.2122-22 du CGCT (24 délégations) avec modification des articles 2, 3 et 20.

### REPARTITION DE L'ENVELOPPE SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Le Maire propose d'accorder :

- 1 000 € à la Coopérative scolaire
- 100 € pour l'Association Lire et faire Lire
- 100 € pour les Jeunes Agriculteurs de la Loire
- le budget restant pourra être attribué sur présentation de projet

*Proposition approuvée à la majorité – 12 pour – 2 abstentions*

## INSTALLATION D'UN ABRI-VOYAGEURS A JAMBIN

Le maire expose au conseil le projet d'acquisition d'un abri à destination des enfants attendant le ramassage scolaire à JAMBIN.

Il propose de conventionner avec LOIRE-FOREZ afin de bénéficier d'un fonds de concours à hauteur de 50% du prix d'achat HT, soit 1 075 €.

*Proposition approuvée à l'unanimité (14)*

## DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE 2020

Suite aux précédentes décisions, il est proposé au conseil la décision modificative suivante :

- **CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

| Recettes       | Chapitre | Article | Nature                                   | Montant |
|----------------|----------|---------|--|---------|
| Fonctionnement | 73       | 7381    | Taxe droits de mutations                 | 4 297   |
| Dépenses       | Chapitre | Article | Nature                                   | Montant |
| Fonctionnement | 011      | 6188    | Autres frais divers                      | 1 172   |
| Fonctionnement | 65       | 6535    | Formation                                | 1 000   |
| Fonctionnement | 023      | 023     | Virement à la section d'investissement   | 2 125   |
| Recettes       | Chapitre | Article | Nature                                   | Montant |
| Investissement | 021      | 021     | Virement de la section de fonctionnement | 2 125   |
| Investissement | 13       | 1348    | Fonds de concours LFA                    | 1 075   |
| Dépenses       | Chapitre | Article | Nature                                   | Montant |
| Investissement | 21       | 2152    | Installations de voirie                  | 3 200   |

*Proposition approuvée à l'unanimité (14)*

## REVISION DU LOYER DE L'AUBERGE COMMUNALE

Au vu des difficultés liées à l'exploitation en période de pandémie, le Maire propose au conseil de rapporter la délibération prise le 11 juin 2020 pour ce qui concerne l'augmentation du loyer et de reconduire le loyer précédent de 1 196€50 HT pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 juillet 2021

*Proposition approuvée à l'unanimité (14)*

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Télé-travail du secrétaire de mairie et ouverture au public
- Election du maire au sein du bureau de LOIRE-FOREZ agglo
- Panneaux chemins
- Décharges sauvages
- Travaux salle polyvalente.

*Vu pour être affiché le 28 juillet 2020, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Maire  
Quentin PAQUET

